



OIAC

Conférence des Etats parties

Cinquième session
15 - 19 mai 2000
Point 18 de l'ordre du jour provisoire

C-V/DG.12
16 mai 2000
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL

RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA RECOMMANDATION VISANT A ASSURER L'UNIVERSALITE DE LA CONVENTION, ADOPTEE PAR LA CONFERENCE DES ETATS PARTIES A SA QUATRIEME SESSION

1. Rappelant ses recommandations des deuxième et troisième sessions (C-II/DEC.11, du 5 décembre 1997 et C-III/DEC.9, du 20 novembre 1998), la Conférence des Etats parties (ci-après dénommée la "Conférence") a adopté à sa quatrième session une recommandation visant à assurer l'universalité de la Convention (C-IV/DEC.22, du 2 juillet 1999), dans laquelle elle demande instamment à tous les Etats qui n'ont pas ratifié la Convention ou n'y ont pas adhéré de le faire sans retard. La Conférence a recommandé aux Etats parties et au Directeur général de continuer à s'efforcer par tous les moyens d'encourager l'ensemble des Etats, particulièrement les Etats censés posséder des armes chimiques, qui n'ont pas ratifié la Convention et n'y ont pas adhéré, à le faire dans les meilleurs délais.
2. La Conférence a encouragé les Etats parties à promouvoir la réalisation des objectifs communs de la Convention afin de créer un climat de coopération qui pourra inciter d'autres pays à adhérer à la Convention. Elle a demandé au Directeur général de soumettre, à sa cinquième session, un rapport sur la mise en oeuvre de ladite recommandation.
3. Les principaux efforts déployés depuis la quatrième session de la Conférence par le Directeur général personnellement et par certains membres du Secrétariat pour assurer l'universalité de la Convention, ont consisté à : mettre davantage en exergue la question de l'universalité dans les discours et autres déclarations publiques, à établir des contacts directs de haut niveau avec des Etats non parties, par écrit ou sous forme d'entretiens en tête à tête, ou d'autres types de contacts avec des représentants d'Etats non parties, à organiser des ateliers et des séminaires régionaux à l'intention de représentants d'Etats non parties, et à participer à des réunions d'organisations régionales et à des conférences liées au désarmement où sont représentés des Etats non parties à la Convention.

4. Dans la mesure du possible, les membres du Secrétariat ont noué des contacts avec les représentants d'Etats signataires et non signataires qui participent à des rencontres sur le désarmement et à des réunions sur des traités multilatéraux en matière de sécurité internationale. Lors de ces réunions, le Secrétariat a offert son concours pour la rédaction de textes juridiques, apporté des conseils en matière de procédures d'adhésion et de ratification et encouragé les Etats à envoyer des représentants à des séminaires et à des ateliers régionaux. Dans le cadre du projet de promotion de la participation, le Secrétariat maintient un contact avec des délégations établies dans d'autres capitales que La Haye, pour les informer à intervalles réguliers de la situation concernant la Convention et encourager par leur intermédiaire les autorités nationales à adhérer à la Convention ou à la ratifier.
5. Des contacts bilatéraux ont continué d'être pris avec des Etats non parties, qui ont depuis adhéré à la Convention ou l'ont ratifiée, afin de les encourager ou de les aider. Ainsi, des membres du Secrétariat se sont rendus au Kazakhstan, en République fédérale de Yougoslavie et, dans la période qui a précédé la quatrième session de la Conférence, en Azerbaïdjan. Des réunions avec les représentants des Etats parties, au cours desquelles la question de l'universalité, a été abordée ont également eu lieu (par exemple, en Suisse au sujet du Liechtenstein; dans plusieurs pays d'Amérique du Sud au sujet d'Etats non parties d'Amérique latine et des Caraïbes; à Singapour au sujet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE); et en Australie et en Nouvelle-Zélande au sujet des pays du Pacifique Sud).
6. Parmi les efforts déployés par les Etats parties pour promouvoir la réalisation des objectifs communs de la Convention afin de créer un climat de coopération qui pourra inciter d'autres pays à adhérer à la Convention, nous pouvons citer l'accomplissement partiel par les Etats parties de la série d'obligations qui leur incombent en vertu de la Convention; la participation de représentants de nombreux Etats parties à des activités organisées par le Secrétariat, comme indiqué plus haut, ou l'organisation par ces Etats d'autres cours et séminaires animés par le Secrétariat ou menés en coopération avec lui ou encore leur participation à ces cours (par exemple, cours de formation destinés aux autorités nationales, réunions régionales des autorités nationales et autres rencontres et ateliers régionaux, exercices relatifs aux inspections par mise en demeure et aux enquêtes sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, cours de formation à l'usage des inspecteurs); et l'assistance fournie par des Etats parties dans la conduite de séminaires nationaux et pour des visites effectuées dans des Etats parties et des Etats non parties.
7. On trouvera en annexe la liste des activités du Directeur général et de membres du Secrétariat visant expressément ou en grande partie à assurer l'universalité de la Convention. Par ailleurs, le Directeur général a régulièrement souligné combien il importait d'assurer l'universalité de la Convention dans les déclarations qu'il a faites lors des sessions du Conseil exécutif tenues depuis la quatrième session de la Conférence des Etats parties; dans les discours prononcés lors de visites officielles dans un certain nombre d'Etats parties, dont l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Chili et la Suisse, et dans d'autres déclarations, comme celle qu'il a faite devant la première commission de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York en octobre 1999. Au cours de cette visite à New York, à l'occasion de leurs rencontres avec les représentants de 23 Etats signataires et de 14 Etats non signataires, le Directeur

général et des hauts fonctionnaires du Secrétariat ont lancé un appel pour que ces Etats adhèrent à la Convention ou la ratifient prochainement. Lors de ses entretiens avec des représentants des Pays-Bas et tous les membres permanents du Conseil de sécurité, le Directeur général a souligné combien leur engagement actif dans le mouvement destiné à assurer l'universalité de la Convention était souhaitable. Il a également rencontré le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, son adjointe, Mme Louise Fréchette, le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala, et le Président de la première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Raimundo Gonzalez, et leur a demandé de contribuer à promouvoir l'universalité de la Convention.

8. En outre, en septembre 1999, le Directeur général a écrit aux ministres des affaires étrangères de la plupart des Etats, signataires ou non, pour inviter instamment leurs gouvernements à adhérer à la Convention, en leur rappelant les conséquences de l'absence d'adhésion à la Convention, à savoir l'imposition depuis la fin avril 2000 de restrictions au commerce des produits chimiques relevant du tableau 2. Des copies de cette correspondance ont été remises aux représentants compétents de ces Etats durant la plupart des réunions qui se sont tenues à New York.
9. Depuis la quatrième session de la Conférence, les neuf pays ci-après ont adhéré à la Convention ou l'ont ratifiée : Nicaragua (ratification le 5 novembre 1999, entrée en vigueur le 5 décembre 1999); Liechtenstein (ratification le 24 novembre 1999, entrée en vigueur le 24 décembre 1999); Saint-Marin (ratification le 10 décembre 1999, entrée en vigueur le 9 janvier 2000); Erythrée (adhésion le 14 février 2000, entrée en vigueur le 15 mars 2000); Azerbaïdjan (ratification le 29 février 2000, entrée en vigueur le 30 mars 2000); Kazakhstan (ratification le 26 mars 2000, entrée en vigueur le 25 avril 2000); Colombie (ratification le 5 avril 2000, entrée en vigueur le 5 mai 2000); République fédérale de Yougoslavie (adhésion le 20 avril 2000, entrée en vigueur prévue pour le 20 mai 2000) et Malaisie (ratification le 20 avril 2000, entrée en vigueur prévue pour le 20 mai 2000). Juste avant l'ouverture de la quatrième session de la Conférence, les Etats fédérés de Micronésie ont ratifié la Convention, qui est entrée en vigueur à leur égard le 21 juillet 1999.
10. A la date du 10 mai 2000, selon les notifications envoyées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dépositaire de la Convention, 135 Etats avaient ratifié cette dernière ou y avaient adhéré, soit 70 % de l'ensemble des Etats du monde. Par ailleurs, 37 Etats (19 %) ont signé la Convention mais n'ont pas encore déposé leur instrument de ratification. Le nombre des Etats non signataires s'élève à 21, soit 11 % de tous les Etats.
11. Dans la déclaration prononcée devant la première commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, en octobre 1999, le Directeur général avait qualifié de "décevante" la progression en direction de l'universalité. Toutefois, neuf instruments de ratification ou d'adhésion ont été déposés dans les six mois qui ont suivi, dont six au cours des quatre premiers mois de 2000. En 2000, la Convention sur les armes chimiques est l'instrument multilatéral, en matière de désarmement et de contrôle de l'armement, qui a fait l'objet du plus grand nombre de ratifications et d'adhésions.

12. Désormais, les progrès dans la réalisation de l'universalité vont être plus difficiles, car les derniers pays à nous rejoindre seront les moins disposés à le faire. Les raisons qui empêchent certains pays de ratifier la Convention ou d'y adhérer sont diverses. Il convient donc d'appliquer différentes méthodes d'incitation et, dans certains cas, une démarche adaptée à la région concernée est la meilleure solution pour pouvoir aller de l'avant. Lorsque les Etats rencontrent des difficultés d'organisation ou de logistique, le Secrétariat propose aux autorités nationales divers types d'aide pour faciliter la mise en oeuvre de la Convention (par exemple en leur offrant une assistance en matière de déclarations, en mettant au point des modèles de législations régionales, en proposant des moyens d'intégrer la législation assurant l'application de la Convention et d'autres dispositifs de réglementation en matière de produits chimiques). En outre, le Directeur général a souligné tous les avantages de la Convention pour les Etats parties ainsi que le besoin d'éviter les relations inappropriées. De nouveaux contacts sont souhaitables à un haut niveau. Les rencontres ont également prouvé leur efficacité dans plusieurs cas, si l'on en juge par le nombre des déclarations initiales reçues récemment par le Secrétariat, et il conviendrait de recourir davantage à cette méthode.

Annexe :

Activités du Directeur général et de membres du Secrétariat destinées à promouvoir l'universalité de la Convention (juillet 1999 - mai 2000).

Annexe

**ACTIVITES DU DIRECTEUR GENERAL ET DE HAUTS FONCTIONNAIRES
DU SECRETARIAT DESTINEES A PROMOUVOIR L'UNIVERSALITE
DE LA CONVENTION
JUILLET 1999 - MAI 2000**

Date	Activité	Lieu	Participation
8-10 juillet 1999	70ème session du Conseil des ministres de l'OUA	Alger, Algérie	Contacts bilatéraux
2-6 août 1999	Cours national	Kiev, Ukraine	Autorité nationale d'Ukraine
9-10 septembre 1999	Atelier de présentation (à l'intention du personnel diplomatique)	OIAC, La Haye, Pays-Bas	73 participants de 44 Etats parties, 6 Etats signataires (Cap-Vert, Libéria, Madagascar, Nicaragua (a ratifié la Convention depuis), Ouganda, Yémen) et 3 Etats non signataires (Angola, Barbade, Iles Salomon)
17 septembre 1999	Séance d'informations destinée aux délégations établies à Bruxelles	Bruxelles, Belgique	21 participants de 15 Etats parties et 6 Etats signataires (Guatemala, Libéria, Madagascar, Ouganda, Rwanda, Samoa)
20 septembre 1999	Visite des titulaires de bourses des Nations Unies sur le désarmement	OIAC, La Haye, Pays-Bas	28 participants de 23 Etats parties, 3 Etats signataires (Colombie (a ratifié la Convention depuis), Libéria, Malaisie (a ratifié la Convention depuis)) et 2 Etats non signataires (Angola, Sao-Tomé-et-Principe)

11-21 octobre 1999	Visite du Directeur général et de hauts fonctionnaires du Secrétariat	New York, Etats-Unis	Contacts bilatéraux avec les représentants permanentes auprès de l'ONU de 23 Etats signataires et de 14 Etats non signataires, les 5 membres permanents du Conseil de sécurité et les Pays-Bas, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, son adjoint, le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, et le Président de la première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies
19-27 octobre 1999	Cours de formation avancé destiné aux autorités nationales d'Amérique latine et des Caraïbes	Madrid et Huelva, Espagne	21 participants de 14 Etats parties et d'un Etat non partie (Guatemala) de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes - en présence d'experts de l'autorité nationale espagnole.
3-5 novembre 1999	Séminaire régional	Nairobi, Kenya	31 participants de 18 Etats parties, 3 Etats signataires (Libéria, Ouganda, Zambie) et un Etat non signataire (Erythrée (a adhéré à la Convention depuis))
5 novembre 1999	Visite du directeur du Service de la coopération internationale et de l'assistance	Lusaka, Zambie	Contacts bilatéraux
7-17 novembre 1999	Visite officielle du Directeur général	Australie, Singapour, Suisse	Contacts bilatéraux
8-9 novembre 1999	Visite au Tchad (Etat signataire) pour faciliter les préparatifs de la ratification	Ndjamena, Tchad	Contacts bilatéraux - avec le concours d'experts de l'autorité nationale de la France
9-11 novembre 1999	Visite en République fédérale de Yougoslavie (Etat non signataire (a adhéré à la Convention depuis))	Belgrade, République fédérale de Yougoslavie	Contacts bilatéraux

16-19 novembre 1999	Visite au Kazakhstan (Etat signataire (a ratifié la Convention depuis)) pour faciliter les préparatifs de la ratification	Astana, Kazakhstan	Contacts bilatéraux : des membres du Secrétariat ont aidé à établir les déclarations initiales
22-23 novembre 1999	Cours national	Hanoi, Viet Nam	Autorité nationale du Viet Nam - avec le concours d'experts de l'autorité nationale de l'Australie
30 novembre-2 décembre 1999	Cours national	Dhaka, Bangladesh	Autorité nationale du Bangladesh
1 ^{er} -3 décembre 1999	OPANAL Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine	Lima, Pérou	Contacts bilatéraux
10 décembre 1999	Séance d'informations destinée aux délégations établies à Bruxelles	Bruxelles, Belgique	24 participants de 16 Etats parties, 6 Etats signataires (Guatemala, Honduras, Kazakhstan (a ratifié la Convention depuis), Kirghizistan, Madagascar, Ouganda), l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales représentant un Etat partie, 4 Etats signataires (Dominique, Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines) et un Etat non signataire (Antigua-et-Barbuda)
17-18 février 2000	Atelier régional sur la législation	Castries, Sainte-Lucie	14 participants d'un Etat partie, 4 Etats signataires (Dominique, Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines) et un Etat non signataire (Antigua-et-Barbuda)
10 mars 2000	Séance d'informations destinée aux délégations établies à Bruxelles	Bruxelles, Belgique	23 participants de 16 Etats parties, 1 Etat contractant (Erythrée) et 6 Etats signataires (Grenade, Kazakhstan (a ratifié la Convention depuis), Kirgizstan, Madagascar, Ouganda, Tchad,)

27 mars 2000	Visite du ministre néo-zélandais du désarmement et de la maîtrise des armements	OIAC, La Haye, Pays-Bas	Contacts bilatéraux pour encourager les Etats du Pacifique Sud non parties à la Convention à ratifier la Convention ou à y adhérer
28-30 mars 2000	Réunion régionale des autorités nationales	Lima, Pérou	Autorité nationale du Pérou - 21 participants de 16 Etats parties
10 avril 2000	Visite du directeur du Service relations extérieures	Genève, Suisse	Contacts bilatéraux avec un Etat signataire (Myanmar) et un Etat non signataire (République démocratique de Corée)
10-12 avril 2000	Atelier régional	Dubrovnik, Croatie	Autorité nationale de la Croatie - 50 participants de 27 Etats parties
10-12 avril 2000	Visite en République fédérale de Yougoslavie (Etat non signataire, a adhéré depuis à la Convention)	Belgrade, République fédérale de Yougoslavie	Contacts bilatéraux
12-26 avril 2000	Visite officielle du Directeur général	Argentine, Uruguay, Chili, Brésil	Contacts bilatéraux
24 avril-18 mai 2000	Conférence chargée de l'examen du traité de non prolifération des armes nucléaires (2000)	New York, Etats-Unis	Contacts bilatéraux
3-5 mai 2000	Forum régional 2000	Singapour	Autorité nationale de Singapour - 30 participants de 23 Etats parties et un Etat contractant (Malaisie)
4 mai 2000	Visite en Thaïlande (Etat signataire)	Bangkok, Thaïlande	Visite du Directeur général adjoint au Ministre adjoint des affaires étrangères
12-14 mai 2000	2ème réunion annuelle des autorités nationales et des représentants de l'industrie chimique	La Haye, Pays-Bas	A la date du 11 mai 2000, 130 participants de 67 Etats parties et d'un Etat contractant (République fédérale de Yougoslavie) étaient inscrits